

La fibre : Les projets immobilier dans votre commune.

Comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité, tout maître d'ouvrage de tout type de nouvel immeuble (maison individuelle, lotissement, immeuble collectif, zone d'activité, etc.) doit s'inquiéter de son adduction au réseau optique.

Logements collectifs & lotissement

- à partir de 4 logements dans le même bâtiment ou lotissement

Préparer l'arrivée de la fibre dans votre projet

Les professionnels de la construction ou de la rénovation doivent assurer l'installation complète des équipements fibre optique, incluant le câblage et les travaux de génie civil, sur le domaine privé et public. Cela comprend le raccordement au réseau jusqu'au point d'accès, conformément aux normes d'ingénierie en vigueur.

Comment faire ?

01.

- **Rendez-vous sur : bfcfibre.fr/promoteurs-immobiliers**
- **et/ou**
- **Déposez le dossier sur : formulaireparcollectif.bfcfibre.ambitiontelecom.com**

Déposez le dossier auprès du Département concerné :

02.

- Côte-d'Or : thd.cotedor.fr
- Jura : juranumerique.fr
- Nièvre : nievrenumerique.com
- Saône-et-Loire : saoneetloire.fr/nos-actions/numerique/la-fibre
- Yonne : yonne.fr/mon-departement/deploiement-de-la-fibre